**CHAMPIONNAT DE FRANCE**

**½ ELITE A  
  
Le 15 mars 2025**

**Halle des sports, avenue Pierre de Coubertin 26290 Donzère**

**Pesée : samedi 15/03 de 10h à 12h**

**Contrôle Médical : samedi 15/03 de 18h à 19h**

**Début des rencontres : samedi 15/03 à 19h*Une image contenant texte, Police, écriture manuscrite, Graphique

Description générée automatiquement***

**LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A Combat MASCULIN**

**FFSAVATE.COM**

|  |  |
| --- | --- |
| Discipline | Combat |
| Organisation | Niveau national |
| Conditions de participation | Séniors, Vétérans combat  Gant de Bronze + Conditions particulières ci-dessous |
| Formes de rencontres | Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 5 reprises de 2 mn. |
| Décisions | La vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :  “Champion de France Elite A” de sa catégorie de poids.  Son adversaire celui de “Vice-champion de France Elite A”. |
| Sélections / inscriptions | Cette compétition ne comporte pas de sélection de ligue. Les clubs paieront les inscriptions, d’un montant de 60€ par tireuse, via l’espace dirigeant du site internet de la fédération au moment de l’inscription avant la date limite de forclusion prévue.  Cette compétition est réservée aux tireurs seniors (ou vétérans avec dérogation accordée par la Commission Nationale Médicale) Gant de Bronze et remplissant les conditions d’engagement énoncées ci-après.  •Un quota de tireurs est octroyé à chacune des catégories de poids selon la grille ci-dessous :  -Plumes 8 Tireurs / Légers 10 Tireurs / Super-légers 10 Tireurs / Mi-moyens 10 Tireurs / Super-mi-moyens 10 Tireurs / Moyens 8 Tireurs / Mi/lourds 8 Tireurs / Lourds 8 Tireurs  Les quotas pourront être modifiés selon le nombre de tireurs inscrits par catégories de poids.  L’engagement des tireurs se fait selon les dispositions suivantes :  •Dans un premier temps, l’objectif est d’atteindre le quota prévu pour chacune des catégories de poids en procédant de la manière suivante :  -Chaque nouvelle saison, les trois premiers du Championnat ELITE B combat montent obligatoirement dans le Championnat ELITE A combat (dans la catégorie de poids de laquelle ils sont issus) et ceci jusqu’au remplissage total de chacune des catégories de poids (voir quota).  -Si les tireurs ne montent pas, il sera fait appel au numéro 4. Un dispositif dérogatoire à la montée permettra à des cas particuliers de faire une demande de « non-montée ». Toutefois, le droit d’accès au championnat de France Elite A combat n’est acquis que pour la saison suivante et dans la même catégorie de poids.  -Les deux finalistes de l’Open de France de la saison précédente peuvent monter en Elite A.  -Les tireurs 1ère Série ayant obtenu au minimum 5 victoires sur les 8 derniers combats 1ère série au cours des deux dernières saisons (validation à obtenir par le CTL).  Si les quotas sont atteints, la sélection se fera en fonction d’un classement prenant en compte les résultats et l’expérience des tireurs. En cas d’impossibilité de départager deux tireurs, un match de barrage sera organisé.  Les tireurs Juniors (3ème année) 1ère Série ayant performé lors des compétitions combat de référence (Championnat du Monde, Championnat d’Europe) pourront s’inscrire au Championnat de France Elite A sur demande.  • Ensuite et une fois le quota de la catégorie de poids atteint, chaque nouvelle saison les trois derniers (Classement National Combat) tireurs du Championnat Elite A combat, devront descendre dans le Championnat Elite B combat, et de fait permettront donc aux trois premiers (Classement National Combat) tireurs issus du Championnat Elite B combat, de monter en Championnat Elite A combat.  Une autre source d’alimentation du Championnat Elite A combat, pourra selon le cas, être réalisée à partir des tireurs issus du Championnat Elite A combat mais ayant opté pour un changement de catégorie de poids ou ayant interrompu la compétition et la réintégrant (cette disposition s’applique uniquement aux tireurs ayant figuré dans les quatre premiers du Classement National Combat (masculin). Cette disposition d’intégration en Championnat Elite A combat s’applique de la manière suivante :  1°- le quota de la catégorie n’est pas atteint, alors ils sont directement intégrés.  2°- le quota de la catégorie est atteint, alors ils devront disputer des matches de barrage entre eux (s’il y a plusieurs candidats) pour n’en retenir qu’un et aboutir à un match de barrage avec le dernier restant de la catégorie.  NOTA : le classement servant de référence est le classement national établi à la fin du championnat précédent. |
| Déroulement de la compétition | Principes de constitution du système par élimination directe :  La répartition des tireurs par élimination directe sera réalisée à partir du classement national de la saison en cours :  Les tireurs seront placés à l’extrémité de l’arborescence du tirage au sort dans l’ordre de leur classement avec avancement en boucle.  Les tireurs nouvellement engagés et ne figurant pas sur le classement national seront répartis par tirage au sort.  Les tireurs sont répartis sous la forme d’une phase à élimination directe (1/8, 1/4, 1/2 finales et finales) et les rencontres se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.  Tous les tireurs (sauf les champions de France de la saison en cours) peuvent s’inscrire à l’Open de France. |
| Classement national | Le classement national Combat Seniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu’à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur (hors les tireurs issus de l’Equipe de France n’ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu tout tireur ayant cumulé plus d’un forfait au cours du Championnat de France.  Modalités de classement :  Sont d’abord classés les tireurs issus du Championnat de France Elite A combat :  - Le N°1 est le Champion de France Elite A combat ;  - Le N°2 est le Vice-champion de France Elite A combat ;  - Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite A combat ;  - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite A combat - Le N°5 est le 1/4 de finaliste s’il y a lieu ;  - L’ordonnancement des suivants est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux tours précédents du Championnat de France Elite A combat.  Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Elite B combat |
| Période de compétition | Mi-février à mi-avril |

**LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A Combat FEMININ**

|  |  |
| --- | --- |
| Discipline | Combat |
| Organisation | Niveau national |
| Conditions de participation | Juniors, Séniors et Vétérans combat  Gant de Bronze+ Conditions particulières ci-dessous |
| Formes de rencontres | Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 5 reprises de 2 mn. |
| Décisions | La vainqueure de chaque finale se verra attribuer le titre :  “Championne de France Elite A” de sa catégorie de poids.  Son adversaire celui de “Vice-championne de France Elite A” |
| Sélections / inscriptions | Cette compétition ne comporte pas de sélection de ligue. Les clubs paieront les inscriptions, d’un montant de 60€ par tireuse, via l’espace dirigeant du site internet de la fédération au moment de l’inscription avant la date limite de forclusion prévue.  Cette compétition est réservée aux tireuses seniors (ou vétérans avec dérogation accordée par la Commission Nationale Médicale) Gant de Bronze et remplissant les conditions d’engagement énoncées ci-après.  •Un quota de tireuses est octroyé à chacune des catégories de poids selon la grille ci-dessous :  -Plumes 8 Tireuses / Légers 10 Tireuses / Super-légers 10 Tireuses / Mi-moyens 10 Tireuses / Super-mi-moyens 10 Tireuses / Moyens 8 Tireuses / Mi/lourds 8 Tireuses / Lourds 8 Tireuses  Les quotas pourront être modifiés selon le nombre de tireuses inscrites par catégories de poids.  L’engagement des tireuses se fait selon les dispositions suivantes :  •Dans un premier temps, l’objectif est d’atteindre le quota prévu pour chacune des catégories de poids en procédant de la manière suivante :  -Chaque nouvelle saison, les trois premières du Championnat ELITE B combat montent obligatoirement dans le Championnat ELITE A combat (dans la catégorie de poids de laquelle elles sont issues) et ceci jusqu’au remplissage total de chacune des catégories de poids (voir quota).  -Si les tireuses ne montent pas, il sera fait appel au numéro 4. Un dispositif dérogatoire à la montée permettra à des cas particuliers de faire une demande de « non-montée ». Toutefois, le droit d’accès au championnat de France Elite A combat n’est acquis que pour la saison suivante et dans la même catégorie de poids.  -Les deux finalistes de l’Open de France de la saison précédente peuvent monter en Elite A.  -Les tireuses 1ère Série ayant obtenu au minimum 5 victoires sur les 8 derniers combats 1ère série au cours des deux dernières saisons (validation à obtenir par le CTL).  Si les quotas sont atteints, la sélection se fera en fonction d’un classement prenant en compte les résultats et l’expérience des tireurs. En cas d’impossibilité de départager deux tireuses, un match de barrage sera organisé.  • Ensuite et une fois le quota de la catégorie de poids atteint, chaque nouvelle saison les trois dernières (Classement National Combat) tireuses du Championnat Elite A combat, devront descendre dans le Championnat Elite B combat, et de fait permettront donc aux trois premières (Classement National Combat) tireuses issues du Championnat Elite B combat, de monter en Championnat Elite A combat.  Une autre source d’alimentation du Championnat Elite A combat, pourra selon le cas, être réalisée à partir des tireuses issues du Championnat Elite A combat mais ayant opté pour un changement de catégorie de poids ou ayant interrompu la compétition et la réintégrant (cette disposition s’applique uniquement aux tireuses ayant figurées dans les quatre premières du Classement National Combat (féminin). Cette disposition d’intégration en Championnat Elite A combat s’applique de la manière suivante :  1°- le quota de la catégorie n’est pas atteint, alors elles sont directement intégrées.  2°- le quota de la catégorie est atteint, alors elles devront disputer des matches de barrage entre elles (s’il y a plusieurs candidates) pour n’en retenir qu’une et aboutir à un match de barrage avec la dernière restante de la catégorie.  NOTA : le classement servant de référence est le classement national établi à la fin du championnat précédent. |
| Déroulement de la compétition | Principes de constitution du système par élimination directe :  La répartition des tireurs par élimination directe sera réalisée à partir du classement national de la saison en cours :  Les tireuses seront placées à l’extrémité de l’arborescence du tirage au sort dans l’ordre de leur classement avec avancement en boucle.  Les tireuses nouvellement engagées et ne figurant pas sur le classement national seront répartis par tirage au sort.  Les tireuses sont réparties sous la forme d’une phase à élimination directe (1/8, 1/4, 1/2 finales et finales) et les rencontres se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.  Toutes les tireuses (sauf les championnes de France de la saison en cours) peuvent s’inscrire à l’Open de France. |
| Classement national | Le classement national Combat Seniors (féminin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu’à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse (hors les tireuses issues de l’Equipe de France n’ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu toute tireuse ayant cumulée plus d’un forfait au cours du Championnat de France.  Modalités de classement :  Sont d’abord classés les tireuses issues du Championnat de France Elite A combat :  - La N°1 est la Championne de France Elite A combat ;  - La N°2 est la Vice-championne de France Elite A combat ;  - La N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Elite A combat - La N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Elite A combat ;  - La N°5 est la 1/4 de finaliste s’il y a lieu ;  - L’ordonnancement des suivantes est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux tours précédents du Championnat de France Elite A combat.  Sont ensuite classés les quatre premières tireuses issues du Championnat de France Elite B combat |
| Période de compétition | Mi-février à mi-avril |

*LISTE DES COMBATS AU 05.03.2025  
Championnat de France ELITE A Féminin*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| F48 | SEDDIK KHODJA Linda | VENISSIEUX BOXE FRANCAISE | 69004 |
| F48 | DELRIEU-MAJERI Louna | LE CERCLE SBF 33 | 33033 |
| F48 | BENOUN Clothilde | SAVATE CLUB DRAVEIL BFD | 91044 |
| F48 | MORTIER Emma | BAC9savate | 75057 |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| F52 | NANDI Chloé | U S CRETEIL | 94002 |
| F52 | DE VIVEIROS Liza | K.C.W. Section Multi-boxe | 68003 |
| F52 | IANNONE Léana | DAMPMART BOXE FRANCAISE | 77044 |
| F52 | VEGARA Marine | IMPACT MULTI BOXE | 66040 |
|  |  |  |  |
| F60 | BOIVIN Solène | Saint fons Gerland savate | 69040 |
| F60 | PECH Morgane | LLSBF | 44022 |
| F60 | ZAMBONI Mendy | B.F.S. CLUB THIERNOIS | 63020 |
| F60 | LEVET Maeva | BOXING CLUB RIOMOIS 15 | 15007 |

*LISTE DES COMBATS AU 05.03.2025  
Championnat de France ELITE A Masculin*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| M60 | DENNI Rabah | BOXE FRANCAISE AMIENS SUD EST | 80005 |
| M60 | KANFOUAH Elias | ROYAL BOXING CLUB | 13077 |
| M60 | LAURENT Medhi | SVSBF VINCENNES | 94008 |
| M60 | PINTO Samuel | SAVATE CLUB D’ANGOULEME | 16022 |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| M65 | DETTORI Alessandro | BFGB | 13065 |
| M65 | HADJAM Merowan | Spartan Boxing Club | 26024 |
| M65 | TRILLE Yoann | PUNCH BLAGNAC | 31017 |
| M65 | LAMANE Abdenasser | OFP BOXE FRANCAISE | 54030 |
|  |  |  |  |
| M80 | FOFOU Stephane | ESPACE SPORTIF NOISEEN | 93038 |
| M80 | ALBERTUS Kevin | TOULOUSE MULTI-BOXE | 31040 |
|  |  |  |  |
| M85 | MARTIN Fabien | M J C SAVATE COTOISE | 38023 |
| M85 | DEMAGNY Alexandre | CENTER TRAINING BOULOGNE SUR ME | 62015 |